



Modalités d'inscription scolaire

Pour inscrire votre enfant à l'école élémentaire pour la rentrée 2023 :

Pour les nouveaux arrivants sur la commune prendre rendez-vous avec le pôle enfance jeunesse en mairie :

Mme Valérie SOUNIER au 04.76.08.24.78.

Pour les enfants de GS (grande section) qui entrent en élémentaire pas besoin de prise de rendez-vous, vous n'avez qu'à déposer le dossier complet en mairie.

Au préalable :

- 1- Télécharger et remplir la demande d'inscription (en double)**
- 2- Remettre le dossier avec les pièces obligatoires au pôle enfance jeunesse (en double)**

Pièces à fournir obligatoirement lors de l'inscription

- ☐ Une copie du livret de famille ou une copie intégrale d'acte de naissance de l'enfant justifiant de l'autorité légale.
- ☐ Une copie du carnet de santé ou un document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge :
 - ▶ la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, l'haemophilus influenzae B, la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, les oreillons, la rubéole, le méningocoque C, le pneumocoque.
- ☐ Une copie du justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, eau, quittance de loyer bailleur)
- ☐ Une copie de la pièce d'identité des parents
- ☐ Le certificat de radiation (de l'école que fréquentait votre enfant le cas échéant).

Et selon votre situation

- ☐ Parents divorcés ou séparés, la copie du jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant.
- ☐ Emménagement à venir sur la commune : joindre un acte de propriété, bail ou accord de permis de construire.

- 3- Finaliser l'inscription auprès du directeur de l'école Mr TOURNOUD**

LE DOSSIER EST A RENDRE AU PLUS TARD POUR LE 21 AVRIL 2023